

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN120

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 13

Au début de l'alinéa 15, après le mot : « Etat », insérer le mot : « pris ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel